

**Note du 19/04/11**  
**CIRCULAIRE DE RENTREE 2011 DU MEN**

La circulaire de rentrée, confirme les orientations du MEN en matière de politiques éducatives. Cette circulaire réaffirme les choix délégués pour les élèves et pour les personnels du gouvernement pourtant déjà fortement dénoncés par le SNUEP-FSU. Néanmoins, quand la première phrase indique qu' « **Une priorité absolue s'impose à chacun des acteurs de l'École : améliorer les acquis des élèves significativement et durablement à tous les niveaux de la scolarité.** », le SNUEP-FSU ne peut que partager cet objectif, d'autant que, quelques lignes plus loin, le MEN avoue l'existence d'« **écarts importants entre les élèves, déterminés par le cadre social et culturel.** ». Ces analyses partagées ont été mises en évidence par différentes enquêtes nationales et internationales (PISA). Pourtant, l'École n'a jamais été aussi « reproductrice » d'inégalités sociales, et malgré cela, le gouvernement poursuit ses politiques rétrogrades en axant ses priorités sur l'obtention du socle commun pour chaque élève et en abandonnant toutes volontés de démocratisation du lycée. Ainsi, pour lutter contre les injustices que subissent les élèves et leurs familles, il met la priorité sur « la maîtrise des savoirs fondamentaux », « la personnalisation des parcours des élèves » et la « **volonté d'accorder une plus grande liberté d'action aux établissements scolaires** ». Pour le SNUEP-FSU, il s'agit bien là d'une première contradiction !

**« AMÉLIORER LES ACQUIS ET LES RÉSULTATS DES ELEVES »**

L'analyse de cette circulaire de rentrée montre aussi que le gouvernement prétend défendre l'idée de « **l'amélioration des acquis et des résultats des élèves** ». En effet, dans le cadre de la consolidation des savoirs fondamentaux, le MEN postule l'opinion que « **dès qu'une difficulté apparaît, qui ne peut être levée par la différenciation conduite dans la classe, l'aide personnalisée est mobilisée, complétée, le cas échéant, par les stages de remise à niveau, voire des aides spécialisées.** ». Pourtant, nous savons très bien la pénurie de moyens dont souffre l'Éducation Nationale et nous nous dénonçons toujours les modalités de mise en œuvre de l'aide personnalisée et des stages de remise à niveau qui se réalisent au détriment, encore une fois, des heures d'enseignements disciplinaires

De surcroît, le MEN entend développer les évaluations nationales bilans tout au long de la scolarité obligatoire. Il conforte ainsi ces orientations précédentes en développant l'évaluation comme outil de pilotage du système éducatif du niveau local de l'école jusqu'au niveau national. Ainsi, après la mise en place des évaluations en CE1 et CM2, il met en place une évaluation pour la grande section de maternelle et il expérimente pour la rentrée 2011 une évaluation en 5<sup>ème</sup> « dans les établissements volontaires ».

Pour le SNUEP-FSU, ces évaluations nationales n'ont de sens que si elles permettent une amélioration effective des résultats des élèves. En ce sens, elles doivent être accompagnées de réels moyens de remédiation pour les élèves en difficulté et ne doivent pas être l'instrument du tri des élèves.

La circulaire évoque aussi « **Le suivi en continu des progrès des élèves** » et son « outil » : « **Le livret personnel de**

**compétences au service des élèves, des familles et des enseignants** ».

Le SNUEP-FSU considère que cet « outil » a des contours flous et difficiles à appréhender, qu'il fait peser de graves menaces à la fois sur les contenus, sur la valeur et sur la reconnaissance des diplômes, mais aussi sur les pratiques professionnelles des enseignants. Ainsi, il génère des pressions sur ces derniers et accroît leur charge de travail.

**POURSUITE DES RÉFORMES DU LYCEE**

Cette circulaire revient aussi de manière plus détaillée sur le développement des « **stages de remise à niveau** », en précisant que « **Les stages de remise à niveau ont pour objectif d'éviter, autant que possible, le redoublement qui ne constitue pas une procédure de remédiation systématique aux lacunes des élèves(...). Les élèves volontaires peuvent suivre ces stages sur recommandation du conseil de classe. Les séances se déroulent en petits groupes :**

- **pendant les vacances, sur une ou deux semaines ;**

- **tout au long de l'année scolaire, hors du temps d'enseignement.**

**Ils sont centrés sur l'acquisition de compétences, de méthodes et de contenus disciplinaires.** »

On peut, dès lors s'attendre soit à une mobilisation accrue des enseignant-es à l'occasion des vacances scolaires, soit à un recrutement d'autres personnels que des enseignant-es ! De plus, à l'heure où les rythmes scolaires sont un objet de débat, on peut également légitimement s'interroger sur l'opportunité d'accroître, lors des vacances scolaires, la charge de travail des élèves qui sont les plus en difficulté.

A la suite, la circulaire fait référence à des « **stages passerelles** » qui permettraient « **de favoriser les changements d'orientation, en**

**évitant notamment les orientations par défaut.** ». Ces stages pourraient « **concerner des changements de voie (entre les voies professionnelle, technologique et générale) ou des changements de série (voie générale ou technologique)** ». Ces stages seraient suivis par « **des lycéens volontaires, en cours ou en fin d'année, sur recommandations du conseil de classe** » afin qu'ils obtiennent « **les compléments d'enseignement indispensables à leur changement d'orientation** ».

Face à ce type d'annonce, le SNUEP-FSU ne peut que rester sceptique. En effet, bien que nous-partageons l'idée de la nécessité de la mise en place de passerelles, la circulaire ne précise aucune modalité de mise en œuvre, si ce n'est quelques modalités chronologiques inquiétantes : à quel moment ces « **stages passerelles** » vont-ils concrètement pouvoir s'effectuer et avec quels moyens ? S'agit-il de profiter des heures d'accompagnement personnalisé ? Sera-t-il demandé aux PLP de « profiter » des PFMP pour les assurer auprès des élèves en phase de changement d'orientation, qui, de fait, ne partiraient plus en stage ? Envisage-t-on d'accroître encore notre charge de travail en nous demandant d'organiser ces « **stages passerelles** » en HSE ? Allons-nous, à l'instar de ce qui semble être proposé pour les « **stages de remise à niveau** », être sollicités en tout début de vacances scolaires ?

Reçu par le ministère, le SNUEP-FSU a posé la question des passerelles CAP-Bac Pro ainsi que celles permettant des poursuites d'étude dans le supérieur (Passerelles Bac Pro –BTS ou changement de voie notamment vers la voie technologique). La réponse a été claire : « **la réforme de la voie pro avait comme objectif de renforcer d'insertion professionnelle de cette voie. Donc il**

*n'est pas envisagé de permettre des poursuites d'étude après un CAP ni après un Bac Pro (sauf à la marge). Pour le parcours en 4 ans CAP-Bac Pro, il faut de toute façon attendre que la réforme soit stabilisée notamment avec la disparition de l'effet « bourrelet » ou des classes « bourrelets ».*

A la question de ce que deviennent les élèves de terminale CAP de cette année qui veulent aller en 1<sup>er</sup> Bac Pro, le ministère répond : « *la finalité du CAP, c'est l'insertion professionnelle !* ».

Concernant la voie professionnelle, rien n'est rappelé sur les objectifs de la réforme !!!

Un paragraphe d'une vingtaine de lignes est consacré à la « **classe terminale professionnelle** ». Le SNUEP-FSU note que tout le premier alinéa peut largement être considéré comme un aveu d'échec de la pseudo-réforme de la voie professionnelle tant on y voit poindre les inquiétudes actuelles du MEN : « **Même si le diplôme intermédiaire introduit à la session d'examen 2011, en fin de classe de première professionnelle, permet de sécuriser le parcours scolaire des élèves et d'éviter une sortie sans diplôme, il convient de faire en sorte qu'ils puissent poursuivre leur scolarité jusqu'au baccalauréat. De la même façon, il faut être attentif aux taux de passage entre la seconde et la première professionnelle.** »

Cette pseudo-réforme a toujours été présentée comme permettant de réduire considérablement les sorties sans qualification du système scolaire. Dans cette phrase, on constate que les analyses du SNUEP-FSU étaient totalement fondées : le MEN craint non seulement que nombre d'élèves abandonnent leurs études dès qu'ils seront titulaires de la certification intermédiaire en fin de première, mais en plus, il constate que les taux de passage de seconde à première sont catastrophiques. Le cylindrage des formations annoncé comme un moyen de réduire le décrochage scolaire s'avère donc inefficace !

Parallèlement à ces « fuites » d'élèves, évoquées à mots pesés dans la circulaire, le SNUEP-FSU persiste à considérer que la certification intermédiaire, loin de « **sécuriser les parcours** », devient une simple « attestation validation de quelques tâches professionnelles ». Cependant, cette certification permet au ministère d'afficher une augmentation quant à l'accès des jeunes au niveau V de

qualification (indicateur du Plan Annuel de Performance : PAP) .

### **DANS UN PARAGRAPHE CONSACRÉ À LA « CLASSE TERMINALE PROFESSIONNELLE »**

Le MEN fait référence explicitement au CPRDFP « **pour rechercher un équilibre entre les formations de Bac Pro et de CAP** ». Dans ce cadre et dans un contexte de relance de l'apprentissage initiée par le gouvernement, le MEN veut poursuivre « **les efforts visant à réduire le nombre de places vacantes dans ces sections** ».

Au niveau des formations CAP, la crainte est de voir progressivement se fermer ces sections sous statut scolaire qui ne feraient pas le plein, et qui seraient finalement substituées par des formations en apprentissage.

Au niveau des Bac Pro, l'orientation maintenant est claire, c'est le développement de la mixité des publics (élèves, apprentis et adultes en formation) qui permettrait de réduire le nombre de places vacantes.

Cette référence est reprise en conclusion de ce paragraphe, ainsi le MEN se lance à nouveau dans la menace d'un mixage des publics de l'Enseignement Professionnel à grande échelle ! « **La présence de publics de nature différente – élèves, apprentis ou adultes en formation – constitue un point fort donnant souvent lieu à des innovations pédagogiques intéressantes. C'est pourquoi il convient d'encourager toute forme de mixité des publics dans les formations professionnelles.** ». Le point d'appui, qui est cité par la circulaire, est « **la préparation du CPRDFP qui doit être signé en juin 2011** » et le but recherché est bien celui des économies à tout prix. Aussi, le MEN préconise-t-il, dans ce cadre, « **le développement des sections d'apprentissage dans les établissements** » pour « **atteindre les objectifs gouvernementaux fixés en matière d'évolution de l'alternance.** »

Le SNUEP-FSU ne peut naturellement que dénoncer de telles mesures, qui remettent très largement en cause notre statut, changent la nature même de ce que sont les lycées professionnels, et nous éloigne de nos conceptions d'un enseignement professionnel public et laïque, accessible à tout-es et permettant non seulement une insertion professionnelle dans un métier choisi, mais aussi une éducation plus large permettant à chacun-e de s'épanouir dans sa vie de citoyen-ne.

Face à de tels projets, on ne peut que s'étonner de lire, un peu plus loin, que « **la laïcité est un principe directeur de l'École de la République** » et qu'« **elle doit être respectée par les élèves mais aussi par tous ceux qui contribuent au service public de l'Éducation** ». Le SNUEP-FSU ne peut que souscrire à ce type de déclaration d'intention, mais comment ne pas faire le rapprochement avec le lobbying important du monde de l'entreprise sur l'École que risque d'induire le développement à outrance de l'apprentissage ? Le gouvernement réduirait-il la notion de laïcité qu'aux seuls faits religieux ?

### **« RENFORCER LES DISPOSITIFS AU SERVICE DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE »**

La circulaire aborde « **ECLAIR et l'éducation prioritaire** ». Elle confirme qu'« **à la rentrée 2011, le programme CLAIR, expérimenté dans 105 EPLE en 2010-2011, est élargi** » sans pour autant que le moindre bilan n'en ait été dressé, et contre l'avis des personnels. Dans les établissements concernés, pour retrouver « **une vie scolaire apaisée** », « **les préfets des études** » seraient « **des acteurs essentiels** ». Ceci ne peut apparaître que comme une fausse solution, mais certainement qu'une augmentation conséquente du nombre de CPE et d'adultes qualifiés, comme le revendique le SNUEP-FSU, semble bien trop onéreux aux yeux du MEN.

Enfin, la circulaire évoque brièvement la « **stabilité et l'engagement des équipes** », sans rentrer davantage dans les détails, ce qui confirme bien ce que révélait l'arrêté du Conseil d'Etat : les engagements pour 5 ans sur des postes à profil ne peuvent être que des engagements moraux, sans conséquence légale sur le droit à mutation dont bénéficie statutairement tout fonctionnaire.

Toujours dans le cadre du chapitre « **Renforcer les dispositifs au service de la réussite scolaire** », on apprend que « **toutes les filières sont concernées** » par les « **internats d'excellence : enseignements général, technologique et professionnel.** » et qu'« **un objectif de 20 000 places d'internat d'excellence à la rentrée 2012 a été fixé par le Président de la République** ». Pendant ce temps, pour les internats « classiques », le MEN envisage, quelques lignes plus loin, de « **rééquilibrer l'offre entre les collèges et les lycées.** » au profit des

collèges. Ces deux mesures corrélées nous font bien entrevoir le fait qu'au lieu de favoriser l'accès à des « pôles » de formation lointains pour les élèves de LP, les moyens dédiés au développement des internats vont être attribués ailleurs.

### SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Concernant maintenant « *la scolarisation des élèves en situation de handicap* », le MEN considère manifestement que les MDPH sont prescriptrices de trop de dépenses en matière d'accompagnement des élèves handicapés : « *Il est nécessaire que les autorités académiques se rapprochent des responsables des MDPH afin de mettre en place les outils de régulation des prescriptions, de suivi et d'évaluation des activités des AVSi.* ». Par ailleurs, si le MEN prétend à juste titre qu'« *il est nécessaire de poursuivre le développement des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), notamment en lycée professionnel* », il n'évoque en aucun cas les moyens et formations qu'il faudrait nécessairement mettre en œuvre pour ce faire.

### « MOBILISER TOUS LES ACTEURS DE L'ORIENTATION »

Dans la circulaire, on apprend pêle-mêle que sera expérimentée « *une 3<sup>ème</sup> prépa-pro* », à partir de l'actuel module de 6 h de découverte professionnelle », que les « *autorités académiques* » devront veiller « *à ce que les échanges d'informations entre équipes éducatives des lycées et professionnels de l'enseignement supérieur se développent* », sans que davantage de détails ne soient fournis. Il semblerait également que le MEN envisage de poursuivre la « *déshumanisation* » du processus d'orientation, puisqu'il continue de mettre en avant « *le service dématérialisé* » « *monorientationenligne.fr* », « *proposé par l'Onisep* », qui « *contribue* » selon lui « *à faciliter l'accès à l'information* » et propose que « *l'application AFFELNET évolue pour prendre en compte les passerelles instaurées par la rénovation de la voie professionnelle et la réforme du lycée.* »

Enfin, toujours dans le cadre de ce chapitre consacré à l'orientation, la

circulaire fait l'apologie « *des dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)* », dispositifs fermement condamnés par le SNUEP-FSU qui n'y voit qu'un détournement de la loi sur la scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans, permettant de mettre des jeunes de 15 ans au travail, sous prétexte de promotion de l'apprentissage, mais surtout pour les enfermer le plus tôt possible dans une voie qui ne leur permettra aucune évolution future sur le plan professionnel, salarial, et personnel.

### « ACCOMPAGNER LES PROFESSEURS »

Un autre thème majeur est également abordé dans cette circulaire : celui de la formation des enseignants. Si la circulaire concède que « *la formation des enseignants est un facteur clé de réussite du système éducatif.* », il est rapidement rappelé que l'« *année de stage, (...), privilégie les acquisitions sur le terrain.* » La circulaire évoque à ce sujet des « *efforts consentis depuis la rentrée 2010 par les académies* » qui ne peuvent que laisser extrêmement perplexe quand on connaît les immenses difficultés auxquelles les stagiaires ont été confrontés cette année...

En réalité, la grande nouveauté, à la rentrée 2011, sera la suivante : « *Les académies organiseront un stage d'accueil, de préférence d'une durée d'au moins cinq jours, avant la rentrée.* » Il est certain qu'avec ces 3 jours de formation supplémentaires de prérentrée, tout va fonctionner à merveille, d'autant que « *l'espace en ligne de formation et de ressources* » « *Tenue de classe, la classe côté professeur* », « *mis à disposition des professeurs stagiaires, sera enrichi notamment par des ressources académiques* ». Si ce sont là les seules mesures que le gouvernement entend prendre pour se sortir du borborygme de la mastérisation qu'il a mis en œuvre contre l'avis des syndicats, on est encore très loin du compte ! Ainsi, pendant que le MEN déclare, péremptoire, que « *l'année scolaire 2011-2012 marquera la consolidation du dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des fonctionnaires stagiaires des premier et second degrés et des personnels d'éducation stagiaires* », le SNUEP-FSU n'y voit, quant à lui, qu'un nouveau pansement sur une jambe de bois...

Du côté de notre formation continue, là aussi, la circulaire ne peut qu'engendrer des inquiétudes. En effet, on comprend

bien, à la lecture du passage « *C'est la politique académique de formation qui doit faire l'objet d'un profond réexamen. La reconduction année après année des mêmes actions de formation, observée parfois, doit être remise en question. La politique de formation continue doit désormais s'appuyer sur une véritable stratégie académique, (...) et une mise en œuvre qui privilégie les formations sur sites* », qu'il s'agit, là encore, de réduire les Plan Académiques de Formation, au profit de formations moins coûteuses et directement en lien avec un souci ponctuel que pourrait avoir un établissement. Pour les autres formations, la solution qu'envisage le MEN est la suivante : « *la formation à distance et en ligne doit être davantage mobilisée, en s'appuyant notamment sur les outils et les ressources offerts par le CNED et le CNDP. Les formations en ligne, qu'elles soient disciplinaires ou transversales, permettent une souplesse d'utilisation par les enseignants et les encouragent à mutualiser leurs pratiques.* » Puis, en conclusion de ce chapitre, le MEN finit même par avouer qu'en fin de compte, à ses yeux, la formation n'a d'intérêt que si elle est permise davantage d'adaptabilité chez les enseignants : « *La formation continue a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre des évolutions du système éducatif à tous les niveaux.* »

### « ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE, PIVOT DU SYSTÈME ÉDUCATIF »

Le 3<sup>ème</sup> et dernier thème de cette circulaire de rentrée nous réserve, d'emblée, une surprise de taille. En effet, son titre nous apprend que, dès la rentrée 2011, l'Éducation ne sera plus Nationale, puisque c'est maintenant « *l'établissement scolaire* » qui est « *le pivot du système éducatif* ».

Ainsi, dans cette partie, le MEN fait la promotion de « *l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École* » (dite Loi Fillon), qui introduit « *la démarche d'innovation et d'expérimentation* », cette démarche devant être « *mobilisée pour mieux tenir compte de la diversité des élèves et de leurs besoins spécifiques.* » La circulaire préconise que cette démarche soit « *conduite, de manière systémique, à l'échelle de l'établissement, dans le cadre d'une contractualisation d'objectifs, comme c'est le cas notamment*

**pour les établissements du programme ECLAIR ou les internats d'excellence.** »

De son côté, le SNUEP-FSU pense au contraire que cette systématisation de l'expérimentation au niveau des établissements, et cette généralisation des contractualisations de type « ECLAIR » ne pourra que s'avérer néfaste à l'égalité de traitement des élèves à l'échelle du territoire national. La promotion de la différence entre les établissements a ses limites : celle de la ghettoïsation d'un grand nombre d'entre eux, au profit de quelques rares établissements « d'élite » qui bénéficieront de moyens plus importants et réuniront un public moins défavorisé. Nous n'oublions pas que davantage d'autonomie signifie avant tout davantage de différences, et que cela s'organise rarement au profit des catégories socialement défavorisées.

La démarche d'expérimentation d'un établissement doit se concrétiser dans son projet, et pour l'élaboration de celui-ci, la circulaire mentionne le « **conseil pédagogique, (...) qui permet au chef d'établissement de développer dans la concertation l'autonomie pédagogique de l'établissement.** »

A de nombreuses reprises, le SNUEP-FSU s'est exprimé contre l'existence d'un conseil pédagogique, qui s'instaure comme un échelon hiérarchique supplémentaire entre quelques collègues « choisis » par le chef d'établissement et avec lesquels se mènent les « concertations ». Par ailleurs, le SNUEP-FSU s'interroge très clairement sur les limites de « **l'autonomie pédagogique de l'établissement** ». Pour nous, il est clair que les programmes et diplômes doivent rester nationaux, et que l'expérimentation à outrance ne peut que dénaturer les enseignements et dévaloriser les diplômes. Quand on constate un peu plus loin qu'il va être question de partir des projets d'établissements pour « **définir les mesures d'accompagnement que l'académie peut mettre en place sur le plan pédagogique, éducatif et des ressources humaines** » (autrement dit pour définir les moyens accordés aux établissements), on ne peut que s'inscrire en contre !

Un peu plus loin, c'est la structuration des établissements qui est évoquée dans le chapitre consacré à « **l'organisation des lycées en réseaux** ». Selon le MEN, « **la réforme des lycées (général, technologique**

**et professionnel) induit une évolution de l'offre de formation qui dépasse l'échelle du seul établissement et conduit à mieux articuler les lycées et les formations supérieures. Cette offre, enrichie et élargie, rend aujourd'hui nécessaire une approche par réseaux d'établissements.** » Il faut bien sûr comprendre qu'il est ici question de transformer chaque établissement en pôle de formation, avec sa ou ses spécialités, et que ce sera dans les autres établissements du réseau que se trouveront les autres spécialités. La circulaire le confirme d'ailleurs ainsi : « **Les réseaux de lycées se caractérisent par une offre éducative et de formation complète** ». C'est bien à l'échelle du réseau que l'on trouvera une offre complète, pas à l'échelle de l'établissement ! Ainsi, si deux formations existent sur deux établissements du réseau, il faut clairement s'attendre à ce que l'une des deux soit fermée... De plus, cette mise en réseau des établissements et des formations est loin de répondre aux attentes des élèves de LP qui, bien souvent, choisissent leur formation en raison de la proximité géographique de l'établissement qui la propose.

Toujours dans le cadre de la déclinaison de ce qui sera, dès la rentrée prochaine, attendu dans les établissements, un chapitre évoque « **un cadre de travail plus serein** ». Si la circulaire déclare que « **parmi les valeurs fondamentales portées par l'École, le respect de l'autre passe par la prévention des discriminations et l'égalité entre les filles et les garçons** » les moyens qui seront mis en œuvre pour y parvenir nous semblent soit dérisoires, soit inadaptés, parfois les deux. Pour lutter contre la violence scolaire, sont essentiellement évoquées les « **équipes mobiles de sécurité** » qui décrédibilisent les CPE et les autres adultes des établissements où elles interviennent, et dont les moyens de mise en œuvre ont empêché la création de postes statutaires supplémentaires à tous les niveaux de la vie scolaire ! Autre moyen de lutte, sans qu'aucune mesure de prévention de la violence ne soit évoquée : le MEN envisage de « **redonner du sens aux sanctions** ». Enfin, pour lutter efficacement, selon lui, contre l'absentéisme scolaire, le MEN persiste dans son idée, pourtant absurde et dénoncée par de nombreux syndicats et association de parents d'élèves, de

« **suspension ou suppression du versement de la part d'allocations familiales dues au titre de l'enfant concerné** ». Certes, la circulaire modère un peu cette idée en admettant qu'avant d'en arriver à ce type d'extrémité, tout un processus de dialogue, de rencontres, puis d'avertissements aura dû être appliqué. Dans le cadre de ce processus, comme pour d'autres raisons liées à la scolarité de leur enfant, ou à son orientation, les enseignants pourront être amenés à rencontrer les parents d'élèves, comme cela s'est d'ailleurs toujours fait. Mais une dernière inquiétude pourrait poindre quant à de nouvelles obligations de service à ce niveau. En effet, la circulaire évoque la nécessité de porter au Règlement Intérieur des établissements un « **calendrier de rencontres entre parents et enseignants** ».

En conclusion de cette circulaire, le MEN indique que « **l'amélioration des acquis des élèves repose sur l'engagement et la responsabilité de tous les acteurs de la communauté éducative. L'autonomie dont ils disposent permet de mieux répondre à la diversité des besoins des élèves et de renforcer l'égalité des chances. La réussite de chaque élève repose sur l'innovation, tant pédagogique que structurelle, et sur la mesure de l'efficacité des actions engagées. Elle suppose aussi un esprit de confiance entre tous ceux qui œuvrent pour l'éducation.** »

Compte tenu des choix idéologiques fait par le gouvernement en matière de politiques éducatives, le SNUEP-FSU ne lui fait aucunement confiance. Le projet qu'il présente, à travers cette circulaire, pour la rentrée prochaine, ne nous encourage guère à modifier notre positionnement.

Pour le SNUEP-FSU, ce qui est évoqué dans cette circulaire, loin de « renforcer l'égalité des chances », contribuera une fois encore à creuser les différences et à accentuer les inégalités entre les élèves de l'Education Nationale, et entre les différentes couches de la population du pays. Pour le SNUEP-FSU, la lecture de cette circulaire apporte une fois encore la preuve que ce gouvernement est un gouvernement partisan, qui n'œuvre pour la défense que de quelques-uns, et que ces quelques-uns ne sont certainement pas ceux qui en ont le plus besoin !